

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL du Mercredi 12 Décembre 2018**

**Présents** : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, ALLAIRE, CUMANT, GRANDJEAN, BLANCHARD, SABLERY  
Messieurs NEUVILLE, DUTEL, DUBOURGUAIS, LE BARON, SOLVE, CORBIN, QUEMENER

**Absente** : Madame BRUN

Avant de débiter cette séance, Monsieur François AUBEY Président de l'Agglo Lisieux Normandie en compagnie de son Directeur Général Monsieur Vincent Binet et de Mathilde Loison chef de cabinet, **son**t venus présenter à l'ensemble du conseil municipal, le bilan de notre première année d'adhésion au sein de l'Agglo. Plusieurs sujets abordés : le projet du garage Hermilly, le Point Info 14, le pôle santé, les travaux de la **CLECT**, le festival des AOC, l'urbanisme. Chacun a pu poser les questions au Président.

A noter la présence des conseillers de St Laurent du Mont invités à ce débat.

Lecture du compte rendu du 23 octobre 2018. Accord du conseil municipal.

### **Délibérations**

- Acceptation chèques :  
Don de Mr Batteur ,chèque Sauvegarde Eglise Grandouet :

Dans le cadre des travaux d'enfouissements réalisés par le SDEC rue des Artisans, la financière Batteur a remis un chèque de 15 000€.

Afin de pouvoir restaurer l'antépédium de l'Eglise de Grandouet, une subvention avait été demandée au Conseil départemental et à la Drac par la commune. L'Association pour la Sauvegarde du patrimoine de Grandouet, prenant en charge la différence entre le coût de la restauration et des subventions, a remis un chèque de 814€ -

Un don de 30€ de Madame Lefevre pour prêt de la remorque.

### **Accord du Conseil**

- Achat chemin

Mr Putsch, propriétaire du Haras de St Pair vient d'acquérir la propriété appartenant à la famille Jourdain, situé sur la commune de St Aubin sur Algot. Cette propriété est séparée par un chemin rural n°15 dit impasse de Formeville. Ce chemin longe la propriété, accessible jusqu'à la première parcelle, puis bouché ensuite.

Après échange et débat, cette demande a été soumise au vote : 10 voix contre, 4 abstentions.

Une demande d'un riverain de la rue du coteau qui souhaiterait acheter une partie d'espace vert appartenant à la commune afin d'agrandir sa parcelle. La commission travaux se rendra sur place pour examiner ce cas.

- Signature conventions (utilisation du bâtiment communal, logement de la gendarmerie)  
Renouvellement du bail du logement de la gendarmerie appartenant à la commune : accord du conseil.

Demande de Monsieur Letellier Paysagiste de Léaupartie pour occuper un bâtiment communal afin de stocker une remorque durant la période hivernale (5 mois). Après débat, la somme de 20€ par mois lui sera demandée. **Accord du Conseil.**

- Décision modificative pour CLECT– charges

Suite aux travaux de la CLECT à l'agglomération, une D.M doit être prise pour inscrire en fonctionnement la somme de 80 801€ à l'article 678, chapitre 67, en dépenses, et la somme de 80 801€ à l'article 73211, chapitre 73, en recettes. **Accord du Conseil**

Suite à la dissolution de la communauté de communes au 31 Décembre 2017 et à la répartition des excédents, une D.M. doit être prise pour inscrire en fonctionnement la somme de 10 354.78€ à l'article 678, chapitre 67, en dépenses, et la somme de 10 354.78€ à l'article 002, chapitre 002, en recettes. **Accord du conseil.**

Suite à la reprise de la compétence scolaire au 01<sup>er</sup> Janvier 2018 et aux nombreux remplacements des personnels scolaires, une D.M doit être prise pour inscrire en fonctionnement la somme de 38 200€ à l'article 678, chapitre 67, en dépenses, pour combler :

L'article 6413 pour un montant de 23 929.00€ personnel non titulaire,  
l'article 641658 pour un montant de 768.00€ autres emplois d'insertion  
l'article 6451 pour un montant 9300.00€ cotisations URSSAF  
l'article 6454 pour un montant de 353.00€ cotisations aux ASSEDIC  
l'article 6458 pour un montant de 3 850.00€ cotisations aux organismes sociaux.

**Accord du Conseil**

**Informations diverses**

Annulation de la délibération prise concernant les bureaux de vote

Accord des demandes de subvention pour 10000€ pour l'APCR

Accord du fond de concours de l'agglomération de Lisieux pour construction bâtiment 20000€.

Mutualisation défense incendie : l'agglomération de Lisieux a embauché un cabinet pour effectuer les diagnostics défense incendie dans les communes, pour recenser les besoins de défense. Le coût du diagnostic pourrait se situer entre 4 et 7€ par habitants. Nous avons travaillé en collaboration avec le SDIS courant 2016/2017 qui nous a planifié nos besoins. Nous ne donnons pas suite à la proposition de l'Agglomération.

**Questions diverses**

Jean Yves Dubourguais informe avoir rencontré un commercial afin de pouvoir adhérer à la Centrale d'achats groupés. Ceci permet d'« adoucir » les factures d'achat, tant sur le restaurant scolaire que sur les fournitures de bureau. Il propose la signature d'une charte pendant 1 an sans obligation de commande. Accord du conseil municipal.

Un cabinet de recrutement de personnel a été engagé pour procéder au recrutement d'un agent sur un poste de coordinatrice et d'agent administratif.

Une formation de personnel sur le temps du midi sera effectuée pendant les vacances de février, formation spécifique pour encadrer les enfants.

Jean Luc Quemener se charge de réaliser les cartes de vœux et d'invitation aux vœux.

Luc Corbin signale avoir rencontré une entreprise pour la réparation du clocher de Grandouet.